

Développer la ressource alimentaire des pollinisateurs et améliorer l'état sanitaire des abeilles grâce à la luzerne



La Champagne crayeuse est un bassin de production important de luzerne (légumineuse mellifère sur sol crayeux). La luzerne ne nécessite pas ou peu de traitements phytosanitaires et résiste à la sécheresse. Néanmoins, pour préserver la qualité de ses protéines, elle est récoltée avant sa floraison par les coopératives de luzerne pour déshydratation.

En 2013 émerge l'idée d'envisager de laisser une bande de luzerne lors de la récolte afin que celle-ci monte en fleurs et procure une ressource alimentaire pendant la période de disette située entre début juin et fin août.

Par le biais de son adhésion à l'association « **Symbiose pour la biodiversité** », la **Fédération des apiculteurs de la Marne (FGSAM)** interpelle les agriculteurs sur ce constat de l'existence de la disette alimentaire pour les pollinisateurs et notamment les abeilles mellifères.

Pour évaluer l'efficacité du projet, Symbiose a fait appel au **Réseau biodiversité pour les abeilles (RBA)**. Cette évaluation a été menée sur 3 années. Le protocole d'évaluation a intégré le retour d'expérience de **Coop de France déshydratation** sur une méthode de gestion alternative de la récolte de luzerne, en mettant en avant l'intérêt des bandes non fauchées pour les abeilles et les autres pollinisateurs.



Phase expérimentale

Mise en œuvre sur une commune Marnaise comportant 400 hectares de luzerne.

Site expérimental : deux ruchers suivis avec chacun trois colonies sur balance (évaluation de la quantité de miel produit).

Site témoin : un rucher suivi avec trois colonies sur balance. Le dispositif de bandes de luzerne non fauchées a évolué au cours de l'expérimentation pour aboutir à un protocole de mise en œuvre.

Projet déployé sur un territoire plus vaste

L'enjeu de cette 2^e phase a été de définir le cadre du projet d'un point de vue financier et organisationnel avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Déploiement du projet à l'échelle de 6 départements limitrophes à la Marne

Le déploiement se fait grâce à l'engagement de six coopératives de luzerne et d'un collectif de financeurs publics et privés.

Au final : **550 hectares de bandes de luzerne non fauchées, soit un linéaire de 1830 km**. Près de 2500 agriculteurs participent à l'opération. Pour remercier auprès des agriculteurs, la **FGSAM a offert une tonne de miel**, soit un pot de 400 g à chaque agriculteur.



Bénéfices de ce projet

- Meilleure santé des pollinisateurs grâce à un apport de la ressource alimentaire.
- Augmentation de la production de miel pour les apiculteurs.
- Reconnaissance de l'engagement des agriculteurs pour la biodiversité.
- Augmentation du nombre d'auxiliaires de cultures.
- Valorisation de l'image des financeurs.
- Création d'un lien social et professionnel entre les apiculteurs et les agriculteurs.
- Synergie des filières de luzerne, betteraves et céréales autour d'un projet en faveur de l'environnement.
- Sensibilisation et formation des acteurs agricoles aux enjeux de la biodiversité.
- Contribution à la création de la trame verte en Champagne-Ardenne.
- Mobilisation des collectivités locales.



Communication autour du projet

- Deux plaquettes sur le bilan des trois dernières années envoyées aux 2500 agriculteurs.
- Deux vidéos sur YouTube
 - Apiluz : des fleurs de luzerne pour nourrir les abeilles
 - Projet Apiluz : Apporter une ressource alimentaire aux pollinisateurs grâce à la luzerne
- Les coopératives de luzerne ont communiqué lors de leurs AG
- Courriers adressés aux maires de toutes les communes concernées par le projet
- Différents événements sur le terrain et lors de salons ou foires
- Articles dans la presse
- Quatre reportages télévisés
- Site web : www.symbiose-biodiversité.com
- Articles sur Facebook
- 700 panneaux de signalisation : « Ici, la luzerne nourrit les abeilles » (voir p. 42).

En résumé

Le projet « Apiluz » permet d'apporter un bol alimentaire aux pollinisateurs en période de disette. Ce projet a pu aboutir grâce à l'engagement de différents partenaires animés par l'association « Symbiose pour la biodiversité ».

Ce projet, à ma connaissance, est unique en France et pourrait servir de fil conducteur pour d'autres régions, sur d'autres cultures. Il est remarqué par la Région Grand-Est, ainsi qu'au niveau européen. Après les 3 années écoulées et financées par différents partenaires, un relais a été pris par la filière luzerne, à travers un « programme opérationnel » financé par l'Europe et cette même filière. Nous avons imaginé inclure les bandes de luzerne dans le cadre des 4% de jachères obligatoires, mais avec les manifestations agricoles de la fin d'hiver, cette option est tombée à l'eau avec la disparition du caractère obligatoire des jachères. C'est donc aujourd'hui une action volontaire de la part de la filière luzerne qui pourrait être reprise dans d'autres filières.

La PAC 2023-2027 (BCAE 8) prévoyait que les agriculteurs soient invités à laisser 4 % de leurs terres cultivables en jachères. La luzerne des 4^e et 5^e année serait ainsi reconnue comme jachère mellifère et bénéficierait d'un coefficient à 1.5.

Dérogation 2024 : (article Chambre d'Agriculture de la Marne, 19 février 2024)

Ainsi, l'obligation de 4 % des terres arables en éléments et zones non productives de la BCAE 8 peut être atteinte sans le recours aux jachères, en mobilisant des plantes fixatrices d'azote et des cultures dérobées mais sans traitement phytosanitaire.

L'objectif à ce jour est de pérenniser ce projet qui permet de rassembler plusieurs filières en apportant une plus-value économique, agroécologique pour la région.

Le projet Apiluz a été retenu dans le cadre du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation. Il est accessible sur le site agriculture et pollinisateurs. ●

En savoir plus sur le suivi environnemental 2021-2023 : contactez le « Réseau biodiversité pour les abeilles », scannez les QrCode ci-contre :



Apiluz dans la Presse



Contrat de solutions agriculture pollinisateurs



Bilan suivi écologique 2021-2023



Page Apiluz site internet Symbiose